Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 26/03/2021 à 11h32
Réference de l'AR : 002-200043495-20210323-DEC202103_01-DE

Diagnostic écologique

Situation générale

Le territoire du Laonnois compte 83 856 habitants, pour une densité de 55,9 habitants/km^2, la moyenne nationale étant de 105,1. Sa population est légèrement plus jeune que la moyenne nationale. La superficie du territoire est de 1 501,3 km^2, soit un cinquième de l'Aisne.

La répartition par secteur d'activités des emplois locaux est sensiblement la même qu'au niveau national, l'industrie étant très légèrement sous-représentée. Le taux de chômage y est structurellement plus élevé qu'au niveau national.

Le Laonnois est structuré autour de deux grands pôles urbains : Laon et Reims (département de la Marne). Cette dernière attire le sud-est du Laonnois qui constitue sa couronne. Une partie des communes est multipolarisée. Une partie du Pays de la Serre et de la Champagne picarde n'appartient à aucune aire urbaine et ne subit pas de forte polarisation.

Mobilité

Le territoire est traversé par l'autoroute A26 qui structure le tissu urbain autour de Laon. Le réseau ferroviaire traverse également le territoire avec la ligne de Reims à Laon, avec une desserte pendulaire. Le territoire ne possède pas de pôle d'échange multimodal au niveau de ses gares.
Le département possède 352 bornes de recharges de véhicules électriques. Dans le Laonnois, celles-ci sont concentrées autour de la commune de Laon. Le maillage est très faible dans les communautés de communes à dominante rurale.

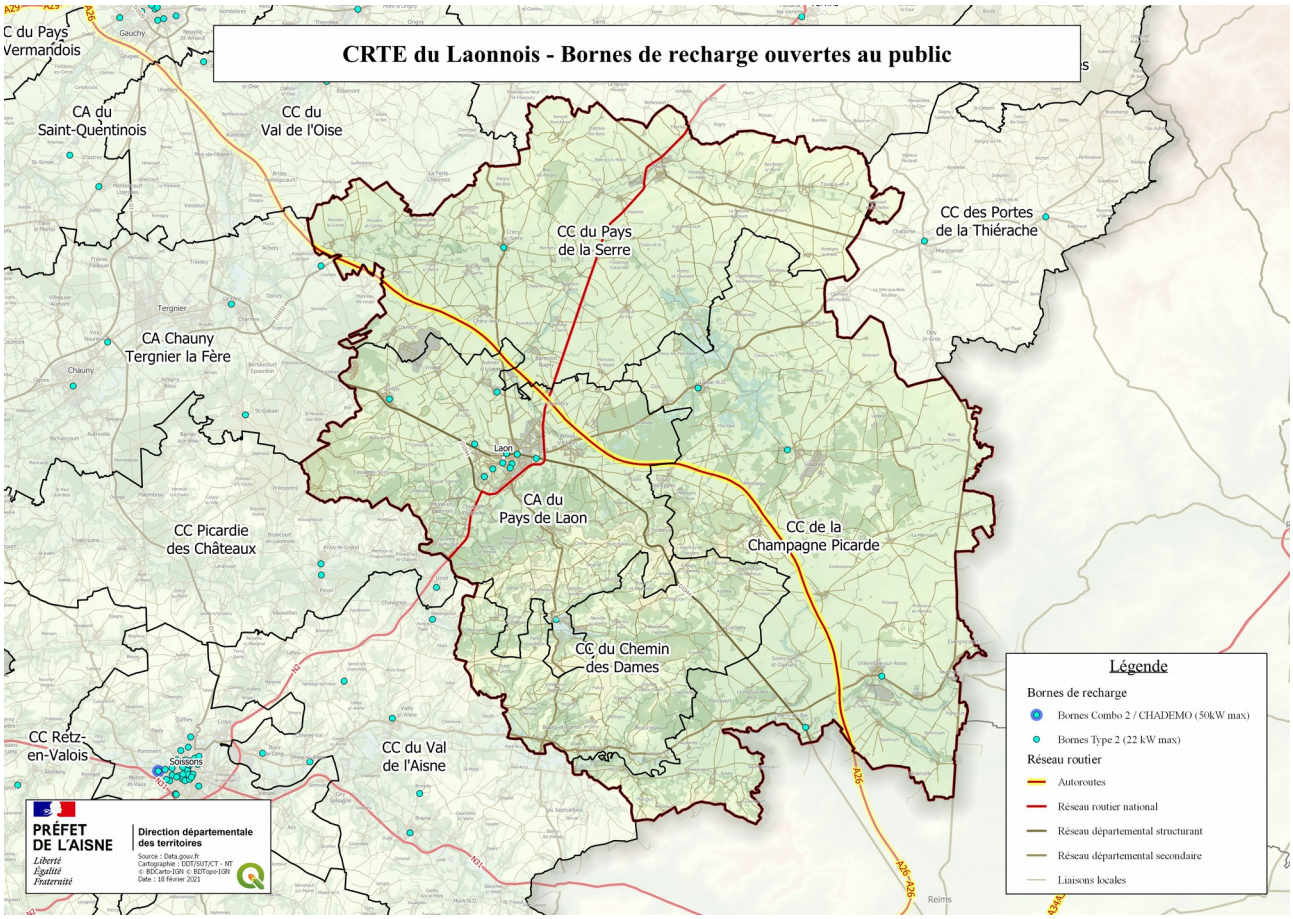

Le Laonnois ne compte qu'une seule aire de covoiturage identifiée comme telle, à proximité du péage de Laon. Plusieurs aires informelles ou spontanées existent sur tout le territoire. Il n'existe pas de voies réservées au covoiturage, ou de zones à faibles émissions.

Dans le Laonnois, seule la communauté d'agglomération du Pays de Laon exerce les compétences d'autorité organisatrice de la mobilité, soit 21 % de la superficie du Laonnois.

En matière de pistes cyclables, la véloroute nationale n° 30 va de la Somme à la Marne et dessert le sud du Laonnois, notamment Chamouille et le triangle touristique du sud du Laonnois.

Energie et climat

Le territoire possède plusieurs unités de production d'énergies renouvelables, en construction ou en projet : méthanisation à Aulnois-sous-Laon, ferme photovoltaïque à Athies-sous-Laon / Samoussy, projets à Vivaise et à Chalandry…

Traitement des déchets et économie circulaire

Le périmètre des organismes de collecte de déchets n'est pas identique à celui du CRTE. Le SMIRTOM du Laonnois assure la collecte de déchets pour 4 intercommunalités : 3 du Laonnois et une du Chaunois. La communauté de communes du Pays de la Serre ne dépend pas du SMIRTOM du Laonnois.

Le SMIRTOM enregistre, sur son périmètre, une production d'ordures ménagères résiduelles de 15 570 tonnes en 2019. La tendance est baissière depuis 2010, avec

un tonnage de 175 kg par habitant en 2019 contre 209 en 2010. Le tonnage total de déchets de toute nature confondue était de 41 742,18 tonnes en 2019.
Il n'existe pas encore, sur le Laonnois, de dispositif de séparation des bio-déchets généralisée à l'ensemble des logements collectifs.

Agriculture et alimentation locale

L'essentiel des communes du Laonnois se caractérise par une culture dominante essentiellement générale et/ou autour des céréales et oléoprotéagineux.

Il n'existe pas de projet alimentaire territorial au niveau du Laonnois.

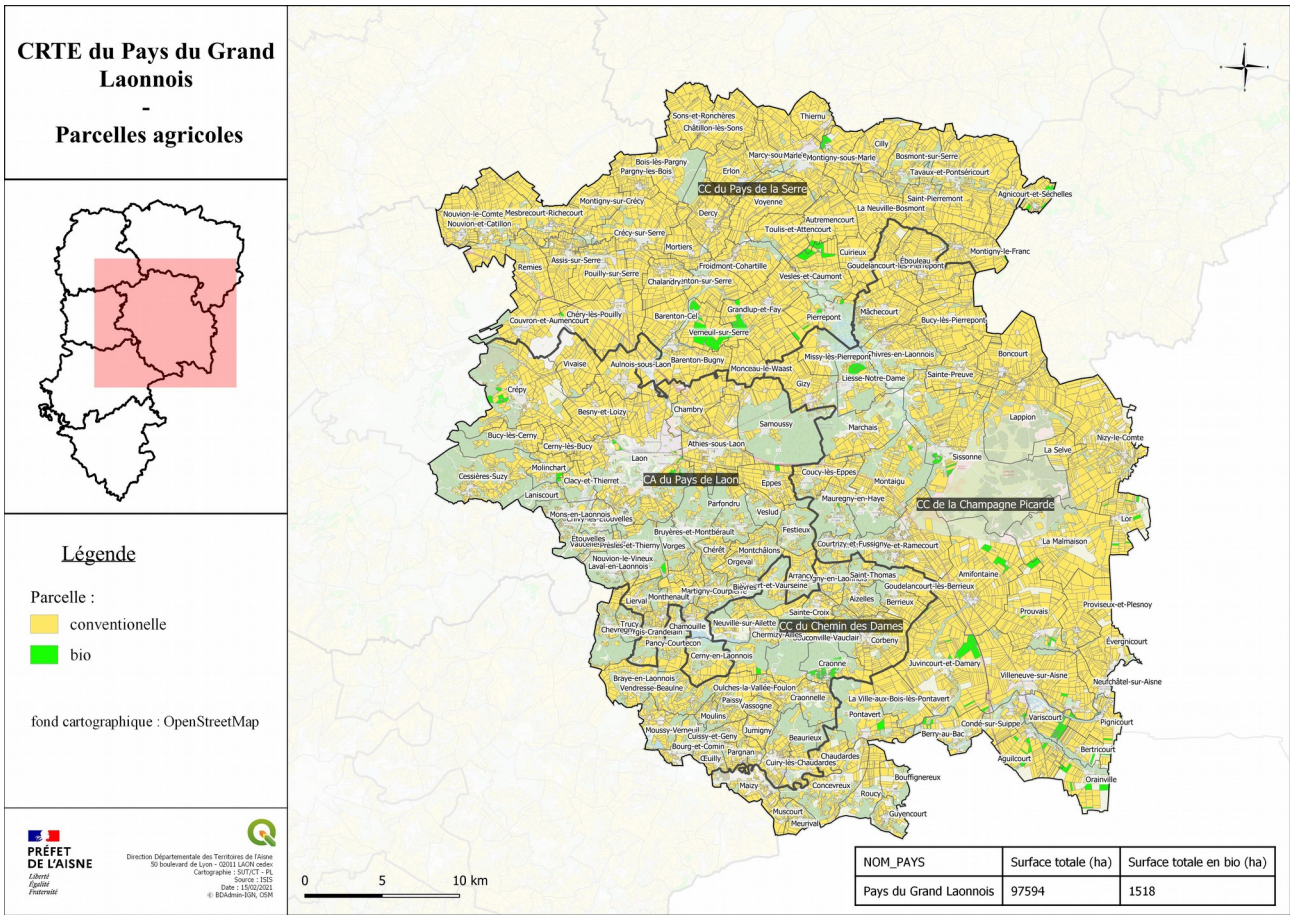

NOM_PAYS	Surface totale (ha)	Surface totale en bio (ha)
Pays du Grand Laonnois	97594	1518

Le Laonnois compte 1 518 hectares de surface agricole utile consacrée à l'agriculture biologique, essentiellement dans les commnautés de communes du Pays de la Serre et de la Champagne picarde. La CAPL compte également quelques exploitations.

Diverses prairies, essentiellement permanentes, maillent le territoire du Laonnois, essentiellement dans son sud.

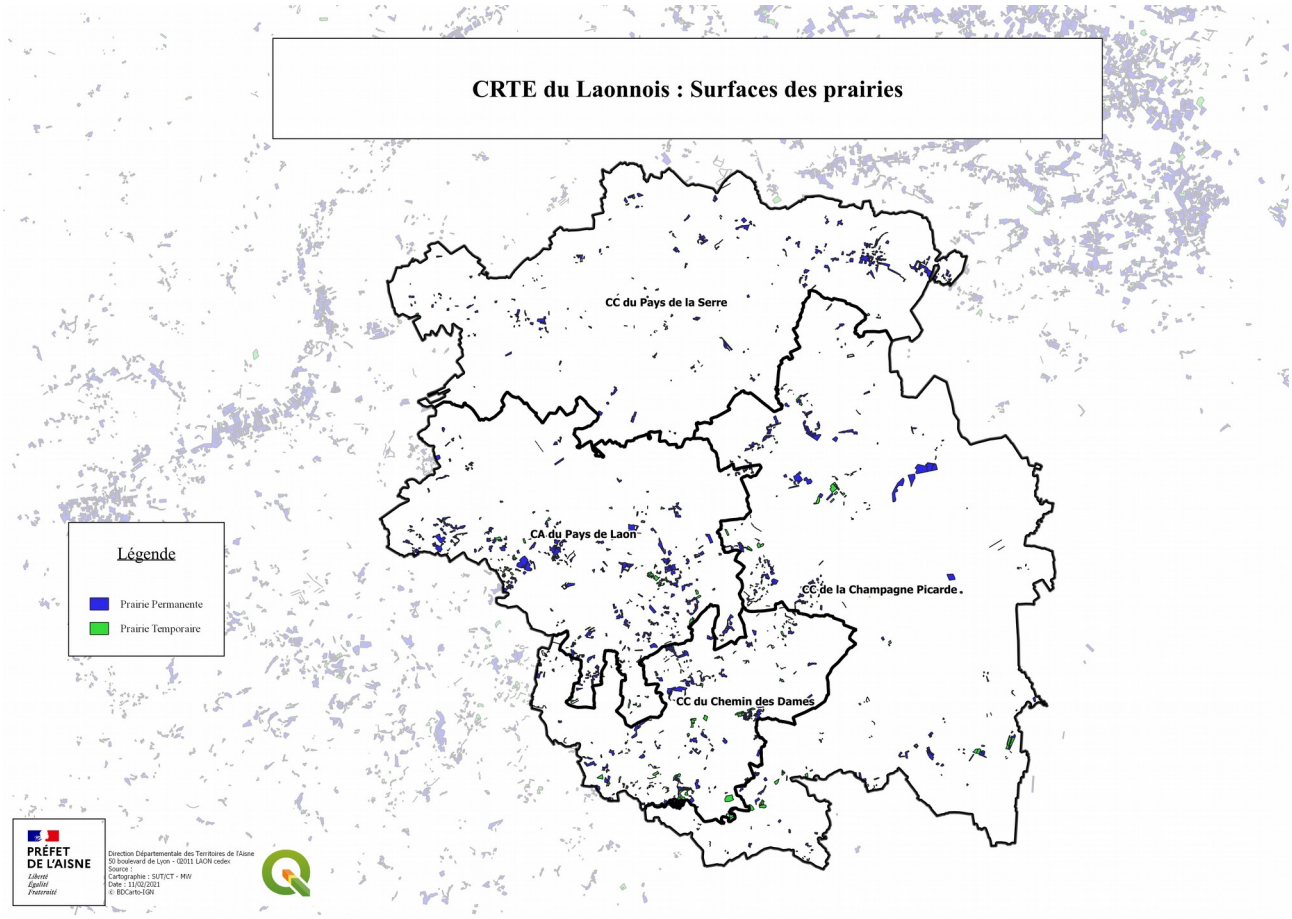

Actions en matière de biodiversité

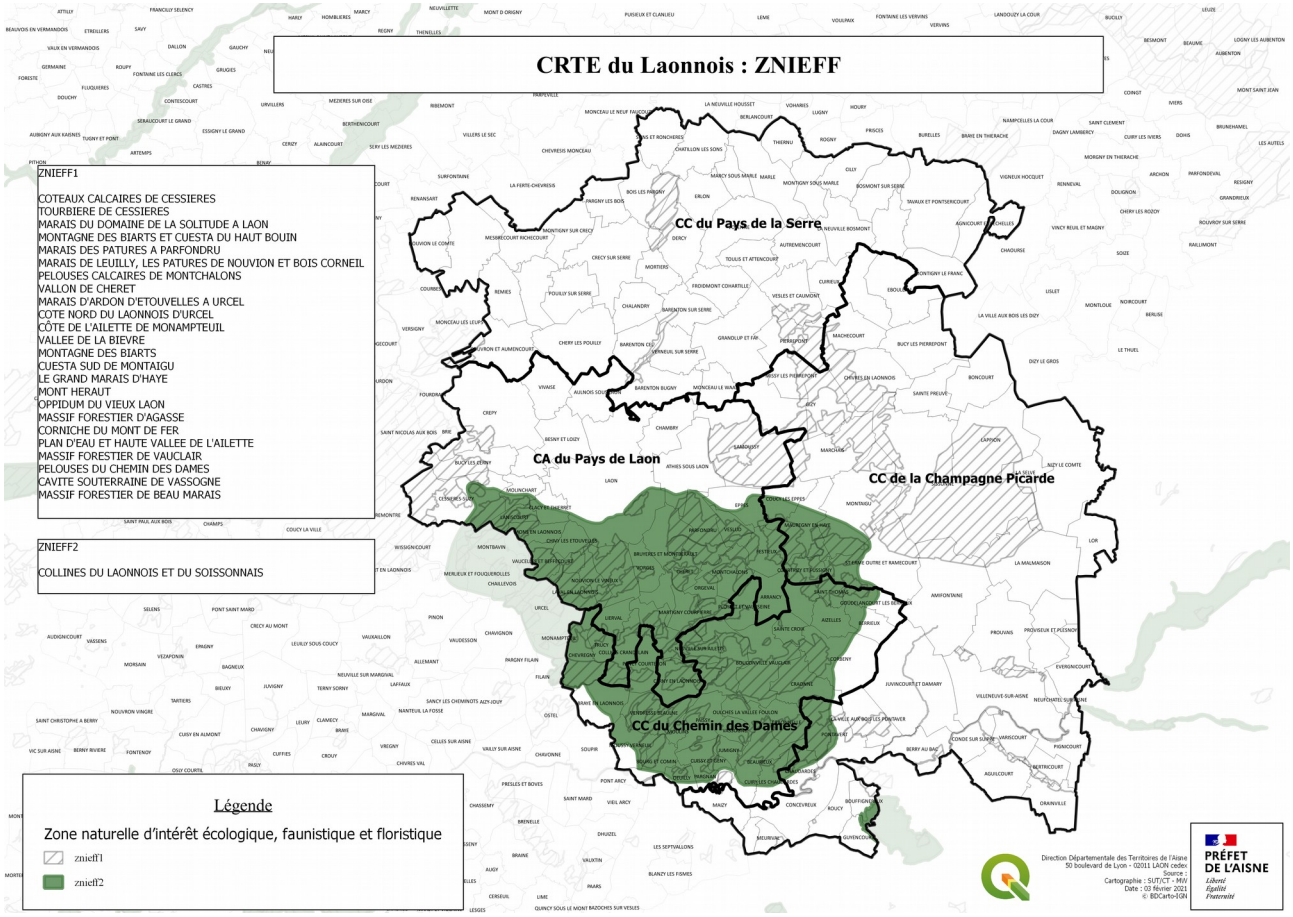

Le Laonnois compte des zones naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) significatives, avec notamment les collines du Laonnois et du Soissonnais (ZNIEFF de type 2) couvrant la majeure partie de la CCCD et la moitié sud de la CAPL. Plusieurs ZNIEFF de type 1 couvrent le territoire du Laonnois, dont une grande partie en Champagne picarde.

La trame verte et bleue couvre essentiellement le sud du Laonnois, avec des corridors biologiques identifiés largement dans le sud de la CAPL et sur le territoire de la communauté de communes du Chemin des Dames.

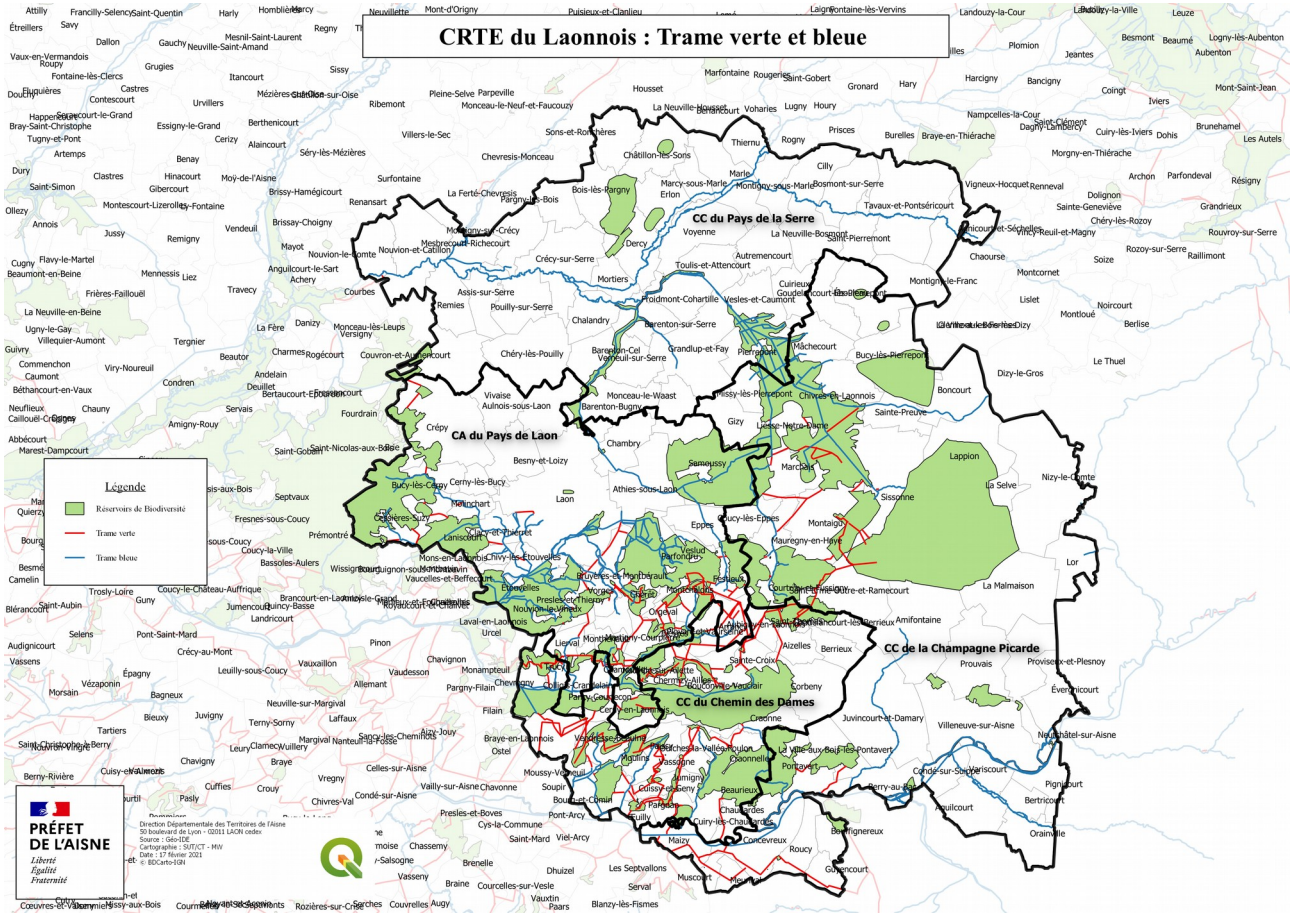

Le territoire compte deux réserves naturelles (le Marais de Vesles-et-Caumont et le Coteau du Chemin des Dames), une zone de protection spéciale Natura 2000 (Marais de la Souche) et divers sites d'importance communautaire.

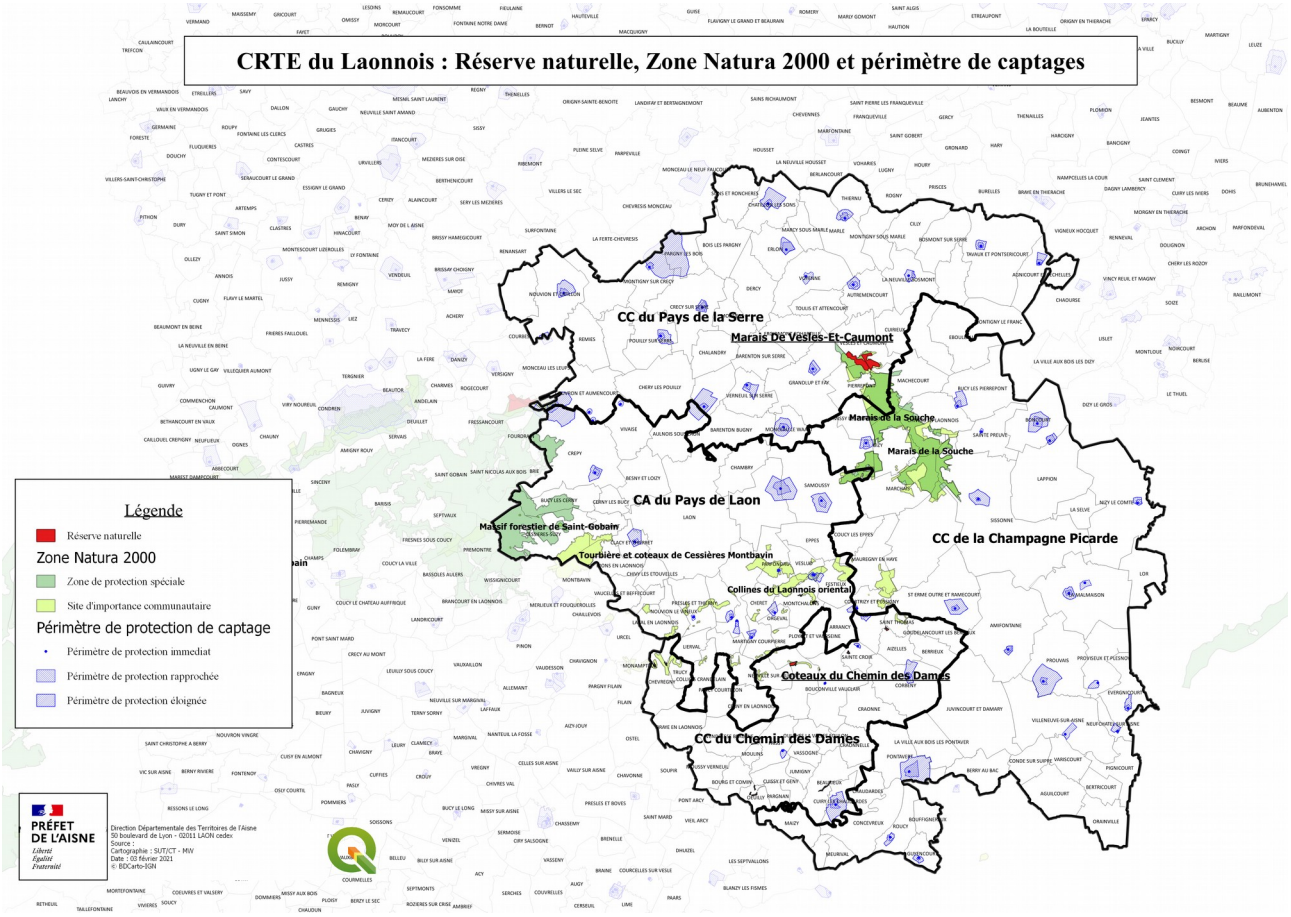

Lutte contre l'artificialisation des sols

Le territoire ne comporte pas de document unique de planification d'urbanisme.

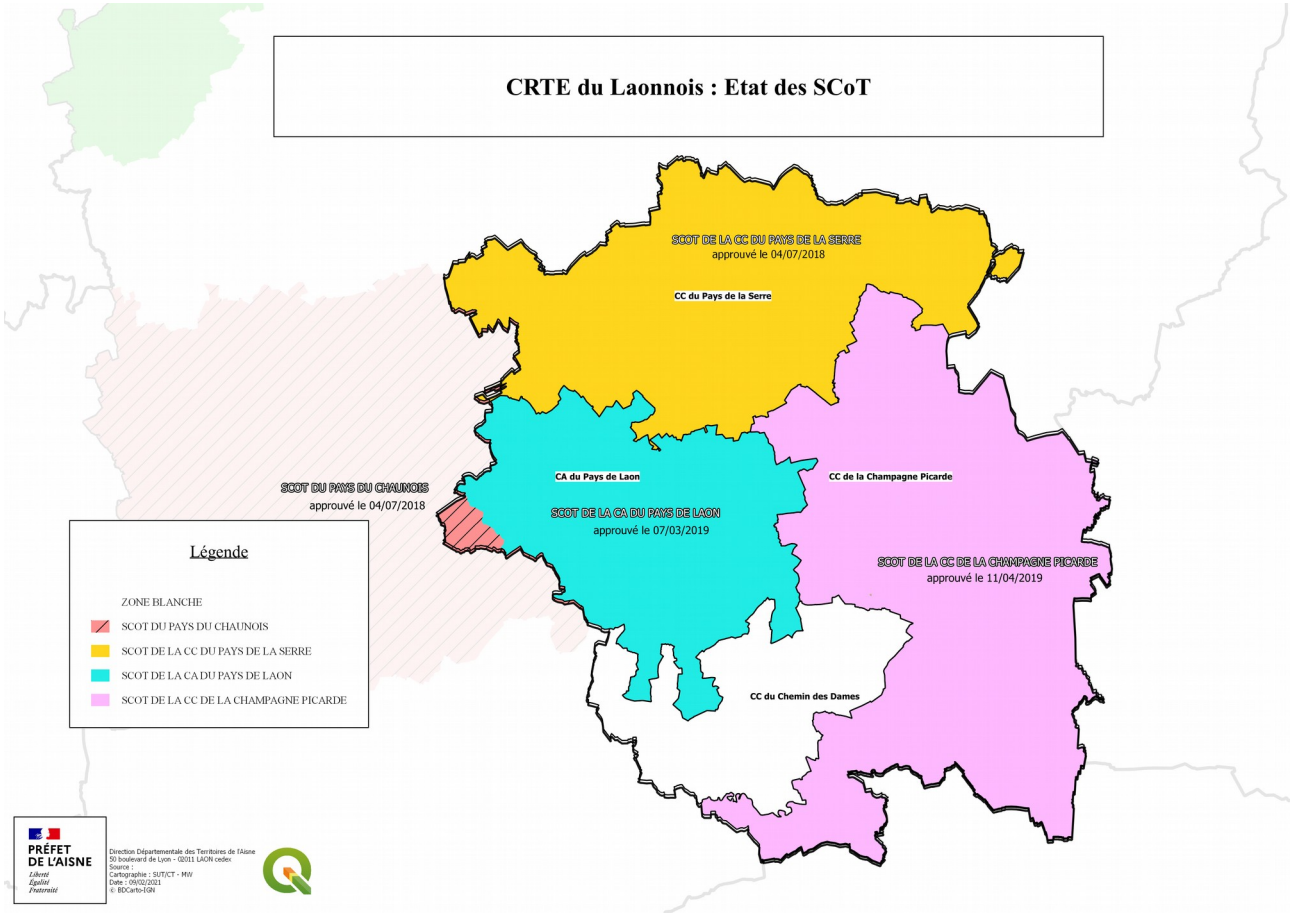

Trois des quatre intercommunalités sont couvertes par un SCOT.

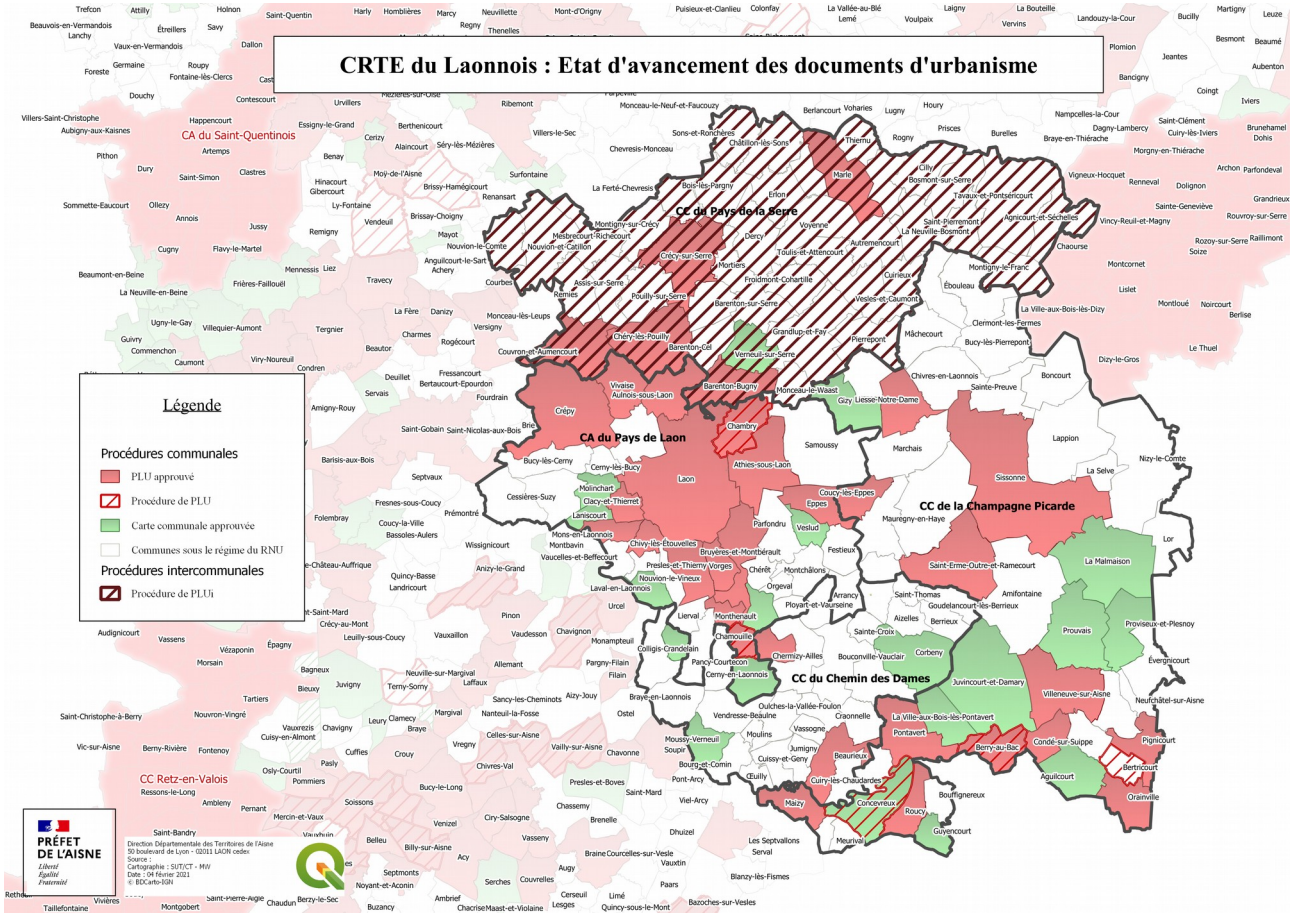

Seule une intercommunalité s'est engagée dans la dynamique d'un plan local d'urbanisme intercommunal. Les autres gardent le régime communal, avec un grand nombre d'entre elles sous le régime du règlement national d'urbanisme (RNU).

Eau et assainissement

Le sud et le sud-est du Laonnois sont couverts par le schéma d'aménagement et de gestion de l'eau « Aisne Vesle Suippe », mis en œuvre dans le cadre du comité de bassin Seine-Normandie. Le reste du Laonnois n'est pas couvert par un SAGE.

Somme aval
et Cours
d'eau côtiers
Haute Somme
Haute Somme
Somme aval
et Cours
d'eau côtiers
Oise moyenne
Oise-Aronde
Automne
Nonette
Marne et
Beuvronne
Petit et
Grand Morin
Aisne Vesle
Suippe
Aisne Vesle
Suippe
Couvin
Gedinne
Hirson
Rocroi
Guise
Vervins
Aubenton
Ribemont
Marle
Charleville-
Mézières
Montcornet
Vivaise
Flize
Laon
Sissonne
S'-Fergeux
Sauville
Rethel
Charbogne
Carlepont
Chavignon
Perthes
Vouziers
Senuc
Vienne-
la-Ville
La Ferté-
Milon
Beuvardes
Louv
Ste-Menehould
Château-
Thierry
Œuilly
Épernay
Oger
Châlons
en-Champagne
Verdon
Brabant
le-Roi
Coupetz
Bassu
Connantre
Vitry-
le-François
Scrupt